

LA LIBERTÉ UNIVERSITAIRE

MOT DE LA RÉDACTION

Une réflexion sur le principe de la liberté universitaire prend place dans le présent numéro. Un appel à plusieurs a été lancé sans que la récolte ait comblé notre attente. Mais l'originalité et l'à-propos de la collaboration obtenue compensent largement cette quasi disette due, il semble, à la pandémie. Cela nous amène à penser que celle-ci sera un stimulant pour la discussion entre les membres du SPUL sur ce principe fondamental de notre responsabilité de professeur.e.s.



DANS CE NUMÉRO

Éditorial
À l'évidence...
L'équipe de rédaction

À la volée
**Pour en finir une fois pour toute avec la liberté
universitaire : finito, niet, nada**
Professeur.e adjoint.e

Les entretiens de Bernard
**Rencontres avec Marie-Ève Maillé et
avec Damien Contandriopoulos**
Bernard Roy

La liberté universitaire :
une question socialement vive
Chantal Pouliot

Compte rendu :
**Entretien avec des membres citoyens
du regroupement Des universitaires**
Jacques Rivet

CE NUMÉRO A ÉTÉ COORDONNÉ PAR

**Le Comité sur les communications
et l'équipe de rédaction**

Équipe éditoriale du **spu^{Le}lien**
Le bulletin socioprofessionnel du Syndicat des professeurs
et professeures de l'Université Laval

Le SPUL-lien est le journal socioprofessionnel du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL). Sa coordination est assurée par les membres du Comité sur les communications. Son contenu est consacré à l'information à caractère socioprofessionnel, ainsi qu'aux enjeux actuels d'intérêt général pour les membres.

Vincent Couture, Faculté des sciences infirmières

Julie Desrosiers, Faculté de droit

Jacques Rivet, Département d'information et de communication, président

Bernard Roy, Faculté des sciences infirmières

Audette Sylvestre, Département de réadaptation

Catherine Vézina, adjointe administrative SPUL

Leviosa Agence Créative, montage et graphisme

Les auteures et auteurs sont responsables de leurs propos et de leurs opinions.

ÉDITORIAL

À l'évidence...

La liberté académique est le socle de l'indépendance et de l'autonomie de toute institution universitaire. Elle est aussi la première condition d'exercice de notre travail. Elle nous permet d'enseigner, de faire de la recherche et de nous exprimer sur des enjeux d'intérêt public à l'abri de toutes contraintes, qu'elles soient religieuses, gouvernementales, institutionnelles ou économiques.

La liberté académique a subi des pressions diverses au fil du temps. Historiquement, l'Université Laval a entretenu des liens serrés avec le clergé, qui ont pu miner la capacité d'expression de certains de ses membres. Aujourd'hui, les menaces proviennent d'ailleurs. Ce numéro vous propose d'explorer certaines d'entre elles, qu'il s'agisse de la tendance des universités à protéger leur image de marque, de la recherche de financement, du virage vers un mode de gouvernance vertical ou du risque de poursuite-bâillon.

Outre la liberté d'enseignement (élaborer le contenu de son cours, choisir son matériel pédagogique, décider du mode d'évaluation) et la liberté de recherche/création (choisir ses sujets de recherche/création, protéger ses données et renseignements, être à l'abri des poursuites judiciaires), la liberté académique comprend également le droit de prendre position publiquement. La participation du corps professoral à la vie sociale et publique

devrait même être encouragée, selon l'UNESCO. Or, la tendance actuelle des dirigeants universitaires est de recommander aux professeur.e.s de dissocier leur rôle d'expert.e.s de leurs responsabilités sociales. Les professeur.e.s devraient uniquement s'exprimer sur les enjeux liés à leur spécialité universitaire. Pourtant, si le droit de parole publique s'affirme à travers leurs champs de spécialité de recherche, il est fort ardu, en pratique, de distinguer le rôle de la personne experte de celui de citoyen.ne engagé.e.

Cette distinction est d'autant plus difficile à tracer qu'il est possible d'envisager la prise de position publique comme une obligation morale, qui découlerait du statut de « citoyenne ou de citoyen très bien informé » des professeur.e.s. Tout comme la liberté de presse, la liberté académique profite au débat démocratique. Dans cette perspective, protéger cette parole viserait précisément à permettre aux universitaires d'exercer le plus librement possible leur liberté académique. Les raisons d'exercer et de défendre notre liberté universitaire vont donc bien au-delà de nos conditions de travail. Elles sont au cœur de la fonction pédagogique, intellectuelle et sociale de l'universitaire.

L'équipe de rédaction



Vincent Couture,
professeur à la Faculté des sciences infirmières

Oh la volée

Pour en finir une fois pour toutes avec la liberté universitaire : finito, niet, nada

Pourquoi pas ? Mettre un terme à tout ça et on passe au prochain appel.

Dans la solitude du travail à distance, j'en ai parlé au microbiome qui loge au creux de ma main. Je ne vois pas beaucoup d'êtres humains ces temps-ci.

Pas n'importe lequel. Un microbiome universitaire qui a traversé un postdoctorat et tout le tralala. Un microbiome avec des souches qui proviennent des poignées de porte du pavillon Ferdinand-Vandry.

Et lui, mon microbiome, il s'en fout. Aucun abonné au numéro composé.

Je lui dis :

- Qui ne dit rien consent.

Silence.

Peut-être qu'il n'a pas tort.

Comme professeur.e adjoint.e : rester coi. Ne pas faire de vague. Bien lisser chacun de mes cours. Être une ombre sur les réseaux sociaux. S'en tenir à ma nanoexpertise, sur mon microsujet, que j'exprime dans ma revue préférée et au-delà de ça : faire le microbiome.

Désolé. Le numéro que vous avez composé n'est plus en service.

Imaginez : (1) devoir s'expliquer sur la place publique, se justifier, se défendre ; (2) contre des organismes de mauvaise foi, contre des gens payés pour me faire taire, contre des trolls sortis du Seigneur des idiots. Pas pour moi.

Désolé. On peut empailer la liberté universitaire. J'ai un cours à créer, une recherche à faire avancer, de l'argent à trouver, la nouvelle génération à encadrer, ma santé mentale à protéger.

Si vous me cherchez pour défendre la liberté universitaire, prenez un microscope.



Professeur.e adjoint.e



Les entretiens de Bernard

Rencontres avec Marie-Ève Maillé & Damien Contandriopoulos

« Si vous n'êtes pas en faveur de la liberté d'expression pour les idées que vous détestez, vous n'êtes pas du tout en faveur de la liberté d'expression. »

Noam Chomsky

« Il existe en outre une forme bien pernicieuse de censure : c'est celle par laquelle on s'interdit à soi-même d'exprimer des idées, des opinions, des préférences. »

Normand Baillargeon

Ce ne sont pas les sujets qui intéressent ou concernent directement ou indirectement les professeur.e.s universitaires qui manquent. Toutefois, depuis plusieurs mois, sinon quelques années, un sujet retient particulièrement l'attention. Il s'agit de la question de la liberté universitaire et, pour d'autres, de la liberté académique. Deux concepts qui n'impliquent pas tout à fait les mêmes enjeux. Je ne suis pas un expert de la « chose », mais je crois, toutefois, pouvoir affirmer que le premier concept concerne davantage, sinon uniquement, les professeur.e.s de carrière. Le second concernerait autant les chargé.e.s de cours et d'enseignement, les professeur.e.s de cégeps, les étudiant.e.s, tout spécialement celles et ceux de deuxième et troisième cycles, que les professeur.e.s universitaires. Ainsi, la liberté académique serait plus inclusive. Je ne m'attarderai pas sur ces distinctions et définitions. Des expert.e.s beaucoup plus chevronné.e.s que moi l'ont déjà fait ailleurs. Je précise toutefois que la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) défend, pour sa part, le principe de la liberté académique.

Si les débats et questionnements qui traversent la société québécoise concernent les menaces à la liberté académique ainsi qu'à la liberté universitaire, seule cette dernière bénéficie d'une certaine protection dans notre société. Une sécurisation qui se concrétise dans les textes des conventions collectives des professeur.e.s universitaires. Dans celle des professeur.e.s de l'Université Laval, la liberté universitaire est enchâssée dans le chapitre 1.4 et définie à la clause 1.4.02. En octobre 2020, dans le contexte des consultations publiques sur l'université du futur organisées par le scientifique en chef Rémi Quirion, la FQPPU soumettait un projet de loi pour encadrer et défendre le principe de la liberté académique.

2018 - Forum sur la liberté universitaire

Considérant que plusieurs professeur.e.s de l'Université Laval se sentaient interpellé.e.s par la fragilisation de la liberté universitaire, le Comité exécutif du SPUL organisait, le 27 septembre 2018, un forum entièrement dédié à cette thématique. Tout au long de la journée, quelques dizaines de professeur.e.s discutèrent, en ateliers, de leurs craintes au regard de l'exercice de leur liberté en tant qu'universitaires et de la fragilisation de ce droit. Pour conclure cette journée, une plénière se déroula dans l'agora du pavillon Desjardins. Le ton, les commentaires et les propos des collègues présents à cette plénière relevaient davantage de la crainte et de la plainte, du moins jusqu'à ce qu'une personne, Marie-Ève Maillé, se lève et s'avance au micro pour s'adresser à l'auditoire. Si vous ne connaissez pas cette personne, je vous invite fortement à lire l'ouvrage intitulé *L'affaire Maillé*, paru en 2018 chez Écosociété. Rappelons brièvement qu'après la finalisation de sa recherche doctorale qui portait sur les impacts sociaux d'un projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire d'une municipalité du Centre-du-Québec, Marie-Ève Maillé recevait une ordonnance judiciaire. Celle-ci visait à la forcer à remettre, à la compagnie visée par un recours, certains documents issus de son processus de recherche, dont les transcriptions de ses entrevues. Parce que son statut était celui de professeure associée à l'UQAM, ni l'administration ni le syndicat des professeur.e.s de cette institution ne lui offrirent leur soutien. Du moins dans un premier temps... Un long premier temps. Malgré cet affront, seule, elle décida de se battre pour préserver la confidentialité de ses données de recherche. Après une longue et souffrante saga, le 31 mai 2017, le juge Marc St-Pierre de la Cour supérieure du Québec reconnaissait que la chercheuse Marie-Ève Maillé avait le devoir de préserver la confidentialité des données de sa recherche et l'anonymat des personnes qui y avaient participé. Au fil des mois, Marie-Ève Maillé a, entre autres, reçu le soutien de la FQPPU, de l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université (ACPPU), des Fonds de recherche du Québec ainsi que du scientifique en chef du Québec, Rémi Quirion.

L'intervention, qu'elle prononça avec aplomb lors de la plénière du forum sur la liberté universitaire, m'ébranla. En bref, elle a

Les entretiens de Bernard

dit aux professeur.e.s présent.e.s qu'elle ne comprenait pas leurs plaintes, leurs craintes, leurs peurs d'exercer leur liberté universitaire. Tous ces membres du corps professoral universitaire étaient, rappela-t-elle, solidement protégés par leur convention collective.

Trois ans plus tard, je suis allé à la **rencontre de Marie-Ève Maillé** – via Zoom – pour revenir sur les mots qu'elle avait prononcés en 2018 mais, aussi, pour qu'elle partage avec nous ses réflexions autour de la question de la liberté universitaire-académique.

Dans un deuxième temps, je n'ai pu m'empêcher d'aller aussi à la rencontre – via Zoom – du **professeur Damien Contandriopoulos**, autrefois affilié à la Faculté de sciences infirmières de l'Université de Montréal. Depuis quelques années, Damien est membre du corps professoral de la School of Nursing de l'Université de Victoria en Colombie Britannique. Je me permets quelques familiarités, du fait que nous nous sommes rencontrés, Damien et moi, en 2011, alors que nous étions panélistes lors du 9^e Congrès de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ).

Mais, surtout, parce que nous avons collaboré pendant quelques années au Projet de recherche Équipes de Soins Primaires Intégrés et, plus spécifiquement dans mon cas, au suivi et à l'appui à la Coopérative de solidarité SABS en basse-ville de Québec. Peut-être que certain.e.s d'entre vous se souviendront de l'article de la journaliste Élisabeth Fleury du quotidien Le Soleil, qui titrait, le 25 avril 2016 : *Les médecins s'en prennent à un chercheur qui étudie leur mode de rémunération*. À la même époque, je siégeais à la table citoyenne du Commissaire à la santé et au bien-être. J'y apprenais de sources très fiables que les menaces proférées à l'encontre de Damien Contandriopoulos provenaient également des très hautes sphères de l'État québécois.

Fort de ces expériences communes avec Damien et témoin de son expérience, j'ai voulu m'entretenir avec lui pour entendre ses réflexions sur la liberté académique maintenant qu'il s'est éloigné du Québec et que quelques années se sont écoulées.

Le texte rapporte fidèlement les propos des personnes interviewées mis à part quelques aménagements et reformulations relatives au langage écrit.



Photographie personnelle

Marie-Ève Maillé

Professeure associée au Centre de recherche interdisciplinaire sur le bien-être, la santé, la société et l'environnement (CINBIOSE) à l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

venue à penser qu'il faudrait abolir le titre de professeur.e associé.e. Ce statut est trompeur. Il trompe la personne qui le détient, parce qu'on lui fait miroiter que ce statut vient avec des avantages. Ce n'est pas vrai du tout. Il trompe également le public. Il m'arrive, lorsque je suis interviewée par les médias, de me présenter

ENTRETIEN AVEC MARIE-ÈVE MAILLÉ

Souvenirs du forum de 2018

Marie-Ève Maillé : Je me souviens très bien de cette intervention. Je m'en souviens d'autant plus que j'avais participé toute la journée avec une forme d'agacement, parce que j'avais l'impression que tout le monde parlait de la liberté académique de façon très abstraite. Moi, je l'avais vécue de façon très frontale. J'entendais tout le monde se plaindre de leur manque de liberté alors, qu'à mes yeux, ils en avaient déjà beaucoup plus que moi. Mon livre n'était pas sorti à ce moment-là et mon intervention avait suscité des réactions très enthousiastes. Je me souviens que c'était une journée très forte en émotions pour moi.

Professeure associée... un titre à abolir

Marie-Ève Maillé : Le Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM a été très frileux à l'idée de me défendre. La raison invoquée était qu'en tant que « professeure associée » je n'étais pas une « vraie » professeure. J'en suis

comme professeure associée. Je donne ainsi l'impression d'enseigner à l'université. Oui, j'enseigne, mais à cause de mon statut de chargée de cours et non de celui de professeure associée. Le titre me donne une légitimité pour m'exprimer dans les médias et c'est le seul avantage que j'en retire.

Le soutien de la professeure Chantal Pouliot

Marie-Ève Maillé : Finalement, j'ai obtenu le soutien du Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM, une fois que la maison brûlait. Ce soutien est venu lorsqu'une partie de la population s'est mobilisée suite à la publication, dans les médias, en novembre 2016, de la lettre rédigée par Chantal Pouliot et cosignée par plus de 200 chercheurs. Là, le Syndicat m'a convoquée. Chantal a été une de mes amies et alliées les plus précieuses dans cette bataille. Elle a mené la charge quand l'histoire est sortie dans les médias. Et c'est à partir de là que tout le soutien a suivi. Il aura fallu que la professeure Chantal Pouliot prenne l'initiative de rédiger une lettre en soutien à mon affaire.

Le soutien des médias

Marie-Ève Maillé : Les journalistes ont été interpellés par la question de la protection de la confidentialité de mes données parce qu'ils sont eux-mêmes concernés par la confidentialité de leurs sources. Les deux univers comprennent l'importance de la bataille pour la sauvegarde de la liberté académique. Convaincre un journaliste de s'intéresser à cette question n'a pas été difficile. Je me suis frappé le nez contre des portes à l'UQAM de nombreuses fois, jusqu'à ce qu'un journaliste s'en mêle. La révélation faite par les médias a été déterminante dans le soutien que j'ai pu obtenir par la suite de l'UQAM. L'institution a finalement bougé parce que son image était quelque peu éclaboussée. Une chose m'a agacée lorsque la nouvelle est sortie dans les médias : les gens qui venaient vers moi critiquaient davantage l'UQAM que la

Les entretiens de Bernard

compagnie éolienne qui avait obtenu une ordonnance de la cour pour me forcer à communiquer mes données de recherche. Le fautif le plus important dans toute cette histoire était pourtant la compagnie privée qui avait obtenu cette ordonnance.

Le principe de la liberté universitaire

Marie-Ève Maillé : De mon point de vue, la liberté académique n'est pas principalement attaquée par ce qu'on prétend. Je pense, entre autres, au débat concernant le mot en « N » ou aux questions de censure. Les principales attaques à la liberté académique ne viennent pas de ce côté-là. Ce sont davantage les forces extérieures à l'université qui mettent de la pression sur les chercheurs pour qu'ils ne cherchent pas certaines choses. Des organisations extérieures exercent des pressions pour que des professeur.e.s délaissent des projets de recherche qui pourraient nuire à leurs

un peu les universitaires comme « des consultants ». Dès qu'on a besoin d'un petit vernis scientifique, on fait appel à un.e professeur.e d'université. Souvent, la/le professeur.e est heureux que l'on sollicite son expertise. C'est concret. Elle/il a l'impression de faire quelque chose d'utile. Mais woh ! Qui paie pour ces recherches ? Qui paie pour ce travail ? Ce sont là des questions rarement soulevées lorsqu'on parle de liberté académique. Moi, c'est cette dimension, cette attaque à la liberté académique qui m'inquiète. Mais on n'en parle pas.

Se plaindre le ventre plein de... liberté

Marie-Ève Maillé : Les professeur.e.s oublient qu'ils sont des joueurs privilégiés, tant à l'université que dans la société en général. Je ne trouve pas qu'ils font tant pitié, considérant la marge de manœuvre qu'ils ont en tant qu'acteurs sociaux.

Elle décida de se battre pour préserver la confidentialité de ses données de recherche

activités économiques. On l'a vu dans le dossier du Port de Québec. La proximité du Port avec l'administration de l'Université Laval était plutôt dérangeante et le demeure encore aujourd'hui.

On parle toujours de la liberté académique des professeur.e.s. Mais la liberté académique des chargé.e.s de cours ou des professeur.e.s associé.e.s est beaucoup moins évidente à reconnaître. Les gens qui détiennent ces titres possèdent surtout la liberté de leur précarité. Je l'ai souvent dit lors de mes conférences : « Ne pas avoir d'emploi, ça évite d'avoir peur de le perdre ». Il y a peut-être des professeur.e.s qui ont peur de prendre la parole parce qu'ils ont peur de perdre leur emploi, mais quand tu n'as pas d'emploi, tu ne ressens pas cette peur-là. Les étudiant.e.s aussi sont dans des situations très précaires quand ils font de la recherche. Je ne suis pas certaine que lorsqu'on parle de liberté académique, nous pensons à celle des étudiant.e.s.

Industrie et liberté académique

À HEC Montréal, les salles de cours portent des noms de compagnie ! Forcément, si tu étudies dans la salle SNC-Lavalin, tu as déjà en partant un préjugé favorable à une compagnie comme celle-là. Tu te dis « Ah, c'est prestigieux, ils ont une salle à mon université ! » Si tu n'es pas critique, tu te dis « Ils doivent être bons ! ». Je ne comprends pas comment il se fait qu'on ait permis de faire des salles comme ça à l'Université. C'est proprement scandaleux. Je ne comprends pas pourquoi on ne conserve pas la technique des bons vieux numéros de locaux. L'institution a reçu de l'argent pour ça. Tous les espaces, toutes les salles de cours du nouveau pavillon HEC Montréal portent des noms de commanditaires. C'est fâchant ! Cette présence de l'économie dans les milieux universitaires est discrète. On ne s'en indigné pas du tout. En fait, il n'y a que les chercheur.e.s qui subissent les pressions qui viennent avec, qui le savent. Je vois, dans certains milieux, que l'on considère

Ils jouissent d'une grande crédibilité. Ils sont perçus comme des experts, comme des gens dont l'opinion compte. Et leur liberté académique est protégée par leur convention collective.

Pour certains, la liberté académique signifie : « J'ai le droit de tout faire, tout le temps et personne ne peut m'en empêcher; pas les étudiant.e.s, pas mon département, pas l'administration de mon université et pas personne d'autre ». Je ne suis pas à l'aise avec cette vision de la liberté. Je ne suis pas certaine que ce soit une carte blanche pour tout dire, pour tout faire. En même temps, tu as des professeur.e.s qui ne profitent pas de leur liberté académique. Ils se contentent de publier des articles scientifiques et ils ne redonnent jamais à la collectivité en termes de transfert des connaissances. Ils pondent des quantités d'articles scientifiques en anglais, qui sont lus par des poignées de gens. Mais les gens qui paient pour leurs recherches ne savent jamais ce sur quoi ils travaillent ! Ça aussi, c'est un problème.

Risque de dérives

Marie-Ève Maillé : Je suis peut-être en porte-à-faux d'une certaine gauche, mais je n'ai pas de problème avec le fait qu'un Mathieu Bock-Côté vienne parler à l'université, comme je n'ai pas de problème avec le fait que les gens très marqués à gauche ou très marqués à droite viennent parler dans les universités. Je ne vais pas les écouter, mais peut-être que d'autres vont être intéressés. J'ai de la difficulté avec le désir de faire taire certaines voix. Je serais d'accord avec le fait qu'il y ait des gens qui manifestent, qui prévoient de distribuer des tracts aux gens qui vont écouter des tribuns comme Mathieu Bock-Côté. Mais pas qu'on empêche un Mathieu Bock-Côté de prendre la parole ou qu'on perturbe une conférence de façon à ce qu'elle ne puisse pas avoir lieu, là je ne suis pas d'accord.

Les entretiens de Bernard

J'éprouve aussi de la difficulté avec des histoires comme celle de l'étudiante à l'Université McGill, qui se disait traumatisée d'avoir trouvé le mot en « N » dans un livre d'Anne Hébert... Ce qui m'avait étonnée, c'est que la jeune fille disait avoir été traumatisée par l'emploi du mot et je me suis dit qu'il faudrait peut-être qu'on réfléchisse collectivement au sens de « traumatiser ». Que tu aies été choquée, triste, dérangée, j'achète ça, je peux comprendre. Mais que tu aies été traumatisée à lire le mot en « N » dans un livre ? Il n'y a pas grand-chose auquel tu vas être capable de faire face dans la vie ! Elle s'est fait rembourser le cours ! Elle a quand même eu une note alors qu'elle avait fait une partie du cours. Moi, c'est surtout ça qui m'a dérangée.



Photographie personnelle

Damien Contandriopoulos

Professeur à la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Victoria

ENTRETIEN AVEC DAMIEN CONTANDRIOPOULOS

Une analyse bourdieusienne

Damien Contandriopoulos : C'est une histoire qui se déroule sur une longue période. Un des apprentissages que j'ai faits, c'est que c'est tout sauf une stratégie planifiée. La notion de liberté académique est intimement liée à l'interaction entre le discours académique et les pouvoirs externes. Tant que tu parles dans le monde universitaire sans que ça vienne déranger ou se connecter avec des discours qui reposent sur une logique externe au monde universitaire, tu peux parler tant que tu veux. Personne ne va jamais venir attaquer ton droit de parole, tant que tu l'exerces à l'université.

En pratique, tout le monde s'en fout de l'université !

Mais la question de la liberté académique se pose dès que le monde académique commence à se prononcer sur des sujets qui empiètent sur d'autres champs. Je suis un bourdieusien de formation. J'ai tendance à penser en terme de « champs ». Je vois un « champ universitaire » et un « champ politique » dans lesquels les règles du jeu ne sont pas les mêmes. Les acteurs ne sont pas les mêmes. Mais, de temps en temps, nous parlons de la même chose. Mon expérience se déroule dans ce contexte. À un moment donné, je me suis retrouvé à empiéter sur le champ politique. C'était imprévisible comme trajectoire.

N'importe quel académicien qui empiète ou dérange des acteurs d'un autre champ va se retrouver dans une relation conflictuelle, dans laquelle seront questionnés son objectivité, ses capacités, etc. Mais avant que cela survienne, le chercheur va recevoir des avertissements, des signaux très nets lui indiquant qu'il serait préférable qu'il se taise. Je pense que la majorité des universitaires vont écouter ce type de signaux. Les conflits surviennent lorsqu'un chercheur se trouve à empiéter sur un champ dans lequel il n'est pas le bienvenu et que, malgré les avertissements, il

refuse de se tasser.

Retour sur les débuts de la controverse

Damien Contandriopoulos : Un haut fonctionnaire du gouvernement du Québec m'a un jour présenté des données qu'il colligeait lui-même. Celles-ci mettaient en relation la rémunération des médecins et la quantité d'actes qu'ils posaient. Mais ces données n'avaient pas soulevé, chez moi, un grand intérêt. Du moins, pas dans un premier temps. En 2010, je me suis dit que ce serait intéressant de refaire l'exercice à l'origine de ces données. J'ai entrepris de colliger ces données et, en les regardant avec attention, je me suis dit : « Bien, voyons donc ! On paie les médecins de plus en plus et ils travaillent de moins en moins. Je pense qu'il y a un lien de cause à effet entre les deux ». Ce premier constat est sorti dans La Presse. Il me fallait de meilleures données. En 2011, je refais l'exercice en extrayant des données auxquelles j'étais parvenu à accéder et je construis des tableaux plus propres. Je montre ces nouveaux résultats à une douzaine de personnes que je connaissais et en qui j'avais confiance. Je leur présente les données et leur demande : « Vous en pensez quoi ? »

La journaliste du Devoir, Amélie Daoust-Boisvert, aujourd'hui professeure en journalisme à l'Université Concordia, couvrait à ce moment-là le dossier de la santé. En prenant connaissance de mes données, elle a dit : « C'est intéressant ton affaire ». Des médecins que je connaissais partageaient cet avis. Plusieurs de mes collègues et contacts m'invitaient à pousser mon investigation.

J'ai présenté ces données lors d'un événement académique et voilà que d'autres chercheurs me poussent à raffiner ma méthodologie. En janvier 2013, mes premiers résultats étaient prêts, mais n'ont pas d'abord été publiés dans un journal académique. Ils sortent plutôt lors d'un Téléjournal de Radio-Canada et on m'invite à les commenter. Je dis alors que ça n'a pas de sens. Plus on paie les médecins, moins ils travaillent.

Quatre mois plus tard, avec ma collègue Mélanie Perroux, nous finalisons le texte de notre article qui sera finalement publié un an plus tard dans la revue *Healthcare policy*. À ce moment-là, j'avais une petite idée que je m'engageais sur un terrain sensible. J'ai, en quelque sorte, cherché le trouble en parlant à des journalistes dès le départ.

Que se passe-t-il après ?

Damien Contandriopoulos : La sortie de ces premiers résultats a provoqué bien des vagues. On m'a souvent sollicité pour des entrevues et, souvent, j'ai eu l'occasion de présenter cette idée qui devenait de plus en plus centrale. Ces données interpelaient l'organisation de la pratique médicale, bien sûr, mais aussi plusieurs autres secteurs de la santé. Elles concernaient, par exemple, la pratique infirmière en suggérant que le premier obstacle au déploiement de la pratique infirmière, particulièrement celle des IPS, relevait du mode de rémunération des médecins.

Au milieu de mon année sabbatique, en 2013, le *Commissaire à la santé et au bien-être* donne au Fonds de recherche société et culture (FRQSC) le mandat de financer

Les entretiens de Bernard

un projet de recherche qui aura pour but d'étudier « la rémunération à l'acte ». Je vois passer l'appel, mais j'hésite. C'est mon collègue, Arnaud Duhoux, qui m'écrit en me demandant : « As-tu vu passer l'appel ? Il faut qu'on soumette un projet ».

Notre lettre d'intention est acceptée, mais le 7 avril 2014, le parti Libéral prend le pouvoir. Gaétan Barrette, qui me hait personnellement depuis mes premiers travaux sur la rémunération médicale, obtient le poste de ministre de la Santé et des Services sociaux. C'est un des moments où on aurait pu reculer. J'hésite à donner suite à ce nouveau projet de recherche. J'appelle un gestionnaire et je lui dis : « Bien, écoute, Gaétan Barrette est nommé ministre de la Santé. Je ne pense même plus appliquer parce que, on s'entend, ça ne marchera pas ». Sur ce, le fonctionnaire me répond : « Non, non, on a les fonds. Le Commissaire nous a transféré les fonds. Donc, quoi qu'il arrive, ça va se tenir ».

Nous soumettons finalement notre projet. Évidemment, il est évalué par un comité de pairs. Mais pour éviter tout conflit d'intérêts avec notre équipe, notre projet est évalué, comme il se doit, par un comité indépendant.

Ingérence et résistances du ministre de la Santé et des organisations médicales

Damien Contandriopoulos : Notre projet est finalement sélectionné. Mais là, on entre dans un scénario dans lequel le ministre de la Santé va tout faire pour qu'il ne se réalise pas. Et « tout ce qu'il peut » c'est « beaucoup » ! Nous avons été confrontés aux résistances des Fédérations médicales - qui sont de gros joueurs -, aux résistances du ministre et à celles de l'establishment. J'ai tout de même décidé d'aller de l'avant, mais j'ai sous-estimé la vigueur des attaques contre moi.

C'est dans ce contexte que la Fédération médicale, en particulier la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), s'est adressée au scientifique en chef du Québec afin qu'il intervienne pour me retirer mon financement. On me traîne dans la boue, on affirme que je suis un incompetent, que je ne suis pas objectif. Les demandes des fédérations de médecins sont explicites, mais elles se font en secret.

Un journaliste fait une demande d'accès à l'information pour obtenir l'ensemble de la correspondance reçue par le Commissaire à la santé et au bien-être concernant notre projet de recherche. Généralement, si un.e journaliste fait une telle demande, c'est qu'il cherche quelque chose de bien précis. Quelqu'un de l'intérieur a sûrement alerté ce journaliste. J'ai ressenti, à plusieurs moments, une protection institutionnelle. Des gens travaillant au sein de l'institution allaient s'assurer que l'organisation fonctionne comme elle devait.

C'est dans ce contexte que des journalistes de divers médias publièrent des articles dans lesquels ils révélaient la teneur des lettres adressées par la Fédération des médecins spécialistes du Québec et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec au Commissaire à la santé et au bien-être.

Pendant ce temps, les demandes provenant de médecins demandant qu'on me retire mes subventions s'accumulaient. Plusieurs exigeaient mon renvoi sans

détour. J'étais professeur agrégé. On pouvait bien demander mon congédiement; j'étais protégé par notre convention collective. Mais, quoi qu'il en soit, ces attaques m'inquiétaient beaucoup. Si ma doyenne ou les hautes instances universitaires avaient décidé que j'étais un « problème », ma vie aurait pu se compliquer considérablement. Ce climat menaçant a créé, chez moi, une pression constante. J'étais sur mes gardes. Et ça, c'est extrêmement fatigant. Je n'avais pas anticipé que toutes ces pressions et menaces allaient à ce point gruger ma résistance, ma santé mentale, mon équilibre.

Je suis passé par des montagnes russes. De temps en temps, j'avais l'impression de marquer un point. C'est gratifiant de voir que tes résultats retiennent l'attention des médias. Ça te donne l'impression que tes idées sont reconnues. Ça, c'est gratifiant. Mais après, tu prends la mesure des petites et grandes humiliations et tu te dis « bien, finalement, je ne marque pas tant de points que ça ».

Des impacts indésirables

Damien Contandriopoulos : Il y a eu des hauts et des bas et beaucoup d'anxiété qui m'habitait tout le temps. Tout ce stress a eu des impacts sur ma vie personnelle, sur ma vie familiale. Lorsque tu décides d'entrer dans cette arène-là et que tu décides de ne pas reculer, c'est sûr que tu espères que ça va servir à quelque chose. Tu as envie que ça fasse une différence. À partir du moment où tu dis « je veux que ça fasse une différence », tu acceptes de jouer la game.

Nous avons régulièrement des réunions avec le Commissaire à la santé et au bien-être. Rapidement, le Commissaire m'a dit « Bien, là, on va se faire fermer... ». C'est d'ailleurs ce qui est arrivé quelques mois plus tard. Des gens liés au projet me disaient qu'ils avaient peur pour leur sécurité. Je n'ai jamais pensé que c'était vrai. Mais cette ambiance un peu paranoïaque était très malsaine.

Finalement, pour plein de raisons qui ne sont pas liées à la recherche, j'ai accepté un poste de professeur à l'Université de Victoria. Je suis parti avec ma famille un peu avant le dépôt de notre rapport final. Nous étions à l'hiver 2018. Nous avons sorti nos résultats finaux et il y a eu beaucoup d'activités médiatiques.

La machine est stable

De temps en temps, je rencontre des gens qui me disent : « Vos travaux ont vraiment eu un impact. Nous les avons consultés ». Il n'y a pas longtemps, quelqu'un qui occupe une fonction importante à Québec m'a dit : « Tu sais qu'au ministère des Finances à Québec, tout le monde avait lu votre rapport ». Là, je me suis dit que tout ce travail a contribué à faire une différence. En même temps, je constate que, non, ça n'a rien changé. C'est le constat qui m'a le plus ébranlé. Le système est stable. Tu as bien beau publier des résultats qui sont parlants; tu as beau avoir des données solides, indiscutables; tu as bien beau faire tous les efforts de communication du monde, de partenariat, de ce que tu veux... Tu pokes le système dans un sens et il fait « *ponk* »... il se remet exactement à la même place. Et la rémunération médicale, les médecins spécialistes continuent de partir avec la caisse.

Les entretiens de Bernard

Et maintenant... ce qui est perdu

Damien Contandriopoulos : J'ai toujours eu un besoin d'écrire. J'ai bien sûr publié des articles scientifiques, mais mon besoin d'écrire se traduisait par la rédaction de textes sur le blogue PoCoSa et aussi sur d'autres blogues. Je ne sais pas si c'est un besoin ou une impression « d'utilité », mais écrire des idées dans un format non académique me donnait l'impression de servir à quelque chose... Aujourd'hui, c'est rare que je ressente ce besoin-là. Ce n'est pas lié au fait que je suis moins énérvé qu'avant. En fait, je pense que je suis plus radical que je ne l'ai jamais été dans mon domaine d'expertise, comme citoyen. Je suis tout autant, sinon plus critique de notre société. Mais, aujourd'hui, je n'ai plus l'impression que ça sert à quelque chose de s'exprimer.

C'est là-dessus que j'ai un sentiment de « *damaged good* ». Une impression de « quelque chose de légèrement abîmé », « un ressort fragilisé ».

la personne libre était celle qui possédait des idées plutôt que d'être possédée par elles. Les idées, estimait Stirner, devaient être, pour la personne, source d'autonomie et de choix et non pas de servitude. Et quel lieu plus adéquat que celui de l'université pour offrir à l'esprit humain une incommensurable diversité d'idées, enseignées dans le plus grand intérêt du développement de citoyen.ne.s libres, capables de se gouverner.

Baillargeon estime aussi que le degré d'avancement d'une civilisation se mesure à l'espace de liberté dont disposent les universitaires. Il considère toutefois que cette liberté ne doit pas se confiner au creux de l'institution universitaire. Le premier devoir du ou de la professeur.e, estime-t-il, consiste à alimenter la vie de l'esprit de la société. Les membres du corps professoral universitaire, croit-il, doivent se faire un devoir d'intervenir dans la société, de s'impliquer dans la cité. En d'autres mots, il estime que les bottines doivent suivre les babines.

Je pense que la majorité des universitaires vont écouter ce type de signaux

Pour être un académicien socialement utile, il faut cumuler, je crois, trois choses : *une expertise* – tu ne parles pas juste à travers ton chapeau, tu sais un peu les choses –, *un sentiment, une vision d'un monde différent* – parce qu'il ne faut pas que tu sois satisfait –, et le troisième élément, c'est une *conviction que tu peux faire une différence*. Je pense que j'ai encore les deux premiers, mais j'ai perdu le troisième et le tabouret ne tient plus que sur deux pattes. C'est ça, l'affaire.

Pour conclure

Plusieurs chercheurs et chercheuses s'intéressent aux questions de liberté universitaire et de liberté académique. Vous aurez compris que, pour ma part, je ne prétends pas un seul instant posséder une quelconque expertise au regard de ces thématiques. Toutefois, j'apprécie particulièrement l'engagement, la pensée, l'expertise non prétentieuse en ces domaines et j'apprécie aussi les qualités pédagogiques du philosophe Normand Baillargeon. Probablement, comme plusieurs d'entre vous, ma première lecture d'un ouvrage de ce penseur fut celle du *Petit cours d'autodéfense intellectuelle* (2005). Présentant la pensée de Max Stirner (1806-1856) dans le premier tome de son anthologie sur l'éducation et la liberté, Baillargeon estime que, pour ce philosophe du XIX^e siècle,

Tout comme Normand Baillargeon, je constate, depuis mon entrée à l'Université en 2004, que trop peu de professeur.e.s universitaires interviennent dans l'espace public en diffusant, en dehors des revues évaluées par les pairs, leurs idées, leurs questionnements et, pourquoi pas, leurs indignations.

Marie-Ève Maillé et Damien Contandriopoulos ont, par leurs recherches, leurs actions, leur droiture, leurs convictions, leur combat oserais-je dire, participé non seulement à l'avancement de la science – une science déconfinée et soucieuse de contribuer à un monde plus juste et équitable –, mais aussi à la préservation de la liberté académique pour toutes les chercheuses et tous les chercheurs.

Et nous, membres du corps professoral de l'Université Laval, saurons-nous aussi défendre cette liberté académique, non pas comme un privilège, mais comme un droit essentiel ? Parce que nous avons, nous les universitaires, un devoir de retour envers la société. Nous devons l'alimenter en idées critiques et éclairer, en toute indépendance, les enjeux sociaux, politiques, environnementaux et... tous les autres.

Propos recueillis par Bernard Roy, Faculté des sciences infirmières



Photographie personnelle

Chantal Pouliot
Département d'études
sur l'enseignement
et l'apprentissage

La liberté universitaire : une question socialement vive

Aujourd'hui, la liberté universitaire est une question socialement vive. Elle interpelle les universitaires, mais aussi le grand public, les étudiant.e.s et nos dirigeant.e.s. Au mois de mars, dans la foulée de « l'affaire de l'Université d'Ottawa », le gouvernement mettait en place un comité expert sur la reconnaissance de la liberté universitaire. Présidé par Alexandre Cloutier, vice-recteur à l'Université du Québec à Chicoutimi, le comité « a pour mandat de rédiger une proposition d'orientations gouvernementales sur la liberté académique en milieu universitaire et de déterminer le meilleur véhicule pour la reconnaître ». Le rapport est attendu par la ministre de l'Enseignement supérieur Danielle McCann en décembre 2021.

J'ai volontiers accepté de faire partie de ce comité : la liberté universitaire constitue l'un de mes objets de réflexion et de recherche depuis plusieurs années (Lampron, Pouliot et al., 2019; Pouliot, 2020a). En effet, depuis mes études doctorales, je me suis attardée au développement de controverses environnementales et sanitaires. Entre autres choses, j'ai analysé les capacités citoyennes (Pouliot, 2015), les arguments mobilisés par les différents groupes d'acteurs concernés et les enjeux liés à la participation des chercheurs.euses aux débats publics (Bence, Pouliot et al., 2020). Par ailleurs, j'ai suivi et documenté l'affaire Maillé (Pouliot et 200 chercheurs, 2016), dont il est question ailleurs dans ce numéro, et ai participé à la mise en œuvre de la conférence de Louis Robert (Robert, 2021) à l'Institut de biologie intégrative et des systèmes (Hamann, 2019).

Dans les cours que je donne, les grands enjeux sociétaux sont abordés : environnement, santé, hiérarchisation des savoirs et des identités (Pouliot, 2020b). Nous discutons aussi des façons dont les enseignant.e.s et les étudiant.e.s peuvent participer aux débats qui se déroulent dans l'espace sociopolitique et agir sur les situations d'iniquité (Pouliot, Arseneau et Groleau, 2020). Qu'il s'agisse de l'étude systématique de controverses, de sorties sur le terrain, de conversations en classe avec des citoyens engagé.e.s,

il importe de combattre l'idée selon laquelle la société civile est incapable de comprendre les enjeux complexes scientifiques, politiques et économiques.

C'est d'ailleurs ce dont j'ai fait état au fil des ans, dans des articles scientifiques, dans la presse généraliste (ex. Pouliot, 2017) et devant des étudiant.e.s aux études supérieures, des citoyen.ne.s, des chercheurs.euses (en éducation, en biologie et en santé publique), des enseignant.e.s de sciences au niveau collégial et des participant.e.s à des colloques (tel que celui de l'Institut du Nouveau Monde). En effet, mes travaux sur les controverses autour de la poussière métallique et des émanations industrielles à Cap-Rouge font voir que des citoyens de la ville de Québec ont su transformer en problème sanitaire et environnemental la présence récurrente de contaminants dans leur environnement (Pouliot, 2017). À la lumière de leur démarche d'enquête citoyenne (Pouliot, 2019), des argumentaires étoffés ont été élaborés afin de convaincre les autorités gouvernementales, mais aussi d'autres citoyens de la nécessité d'agir. Un tel travail, dit *d'intéressement* en sociologie des sciences, a permis d'établir la légitimité sociale, politique voire judiciaire de leurs préoccupations au sujet de la qualité de l'air qu'ils respirent. Mes écrits indiquent également que les situations socialement vives se caractérisent par la compétition entre des intérêts conflictuels et de différentes natures. Une fois rassemblés, les textes universitaires et publics ainsi que les communications que j'ai faites (notamment à l'international) mettent en exergue les capacités citoyennes ainsi que la pertinence de leurs préoccupations et de leurs actions.

En d'autres mots, j'exerce depuis longtemps et régulièrement ma liberté universitaire pour accomplir ma recherche, mon enseignement et mon service à la collectivité (Pouliot, 2018). Pour moi, mettre mon expertise à contribution dans le cadre des travaux du Comité d'experts sur la reconnaissance de la liberté académique est à la fois un devoir et un privilège.

Références

- Bence, L., Pouliot, C., Pedretti, E., Simonneaux, L., Simonneaux, J. et Zeidler, D. (2020). SAQ, SSI and STSE education: defending and extending "science-in-context". *Cultural Studies of Science Education*, 15, 825–851.
- Hamann, J. (2019). Sans compromis. *ULaval Nouvelles*, 20 septembre.
- Lampron, L.-P., Pouliot, C., Provost, P. et Viviers, S. (2019). Il faut défendre la liberté académique des universitaires. *Le Devoir*, 1^{er} février.
- Pouliot, C. (2020a). L'affaire Weinstock ou la liberté universitaire sous tension. *Le Devoir*, 26 février.
- Pouliot, C. (2020b). Controverse à l'Université d'Ottawa : défendre la liberté universitaire. *La Presse*, 25 octobre.
- Pouliot, C. (2019). Éducation aux démarches d'enquête citoyenne. Dans Jean Simonneau, *La démarche d'enquête : contribution à la didactique des questions socialement vives*, Éditions Éducagri.
- Pouliot, C. (2018). Regard sur la liberté universitaire : engagements sociopolitiques de l'intellectuelle et de l'intellectuel. *SPUL-lien*, décembre, p. 5.
- Pouliot, C. (2017). Sur la qualité de l'air à Québec; le documentaire Bras de fer projeté à Paris. *Droit de parole*, 8 décembre.
- Pouliot, C. (2016, cosigné par 200 chercheur.e.s). L'affaire Maillé, ou l'avenir de la confidentialité dans la recherche scientifique. *Le Devoir*, 3 novembre.
- Pouliot, C. (2015). *Quand les citoyen.ne.s soulèvent la poussière*. Montréal : Carte Blanche.
- Pouliot, C., Arseneau, I. et Groleau, A. (2020). Climate crisis, science and education. *BioScience*. May.
- Robert, L. (2021). *Pour le bien de la terre*. Montréal : Éditions MultiMondes.



Photographie personnelle

Jacques Rivet
Département d'information
et de communication

Entretien avec des membres citoyens du groupement *Des universitaires*

Des chercheurs et chercheuses de première ligne

L'équipe de rédaction du SPUL-lien a décidé de mener cet entretien avec le regroupement *Des universitaires* composé de plusieurs citoyennes/citoyens ordinaires en raison de leur collaboration originale avec des professeur.e.s de l'Université Laval. Notons, d'ailleurs, que l'existence de ce regroupement provient de l'action sociale du professeur Patrick Provost. Plus généralement, il est apparu d'intérêt de vérifier les besoins de partage des connaissances qu'avaient ces personnes militantes avec des profs d'université. Par voie de conséquence, nous étions face à un cas exemplaire où la liberté universitaire professorale prenait un sens concret : elle apportait un savoir scientifique en échange de données d'action sur le terrain d'un milieu de vie.

Étaient présentes les personnes suivantes : Groupement *Des universitaires* : Mireille Bonin, Anthony Cadoret, Michel Beaulieu, Léonce Nault; Université Laval, les professeur.e.s Frédéric Lasserre, Chantal Pouliot, Patrick Provost.

[NB : Leurs propos sont substantiellement résumés]

Jacques Rivet (animateur) :



Comment justifiez-vous votre action militante en coopération avec des professeur.e.s universitaires et en quoi vous sont-elles/ils utiles à cette fin?

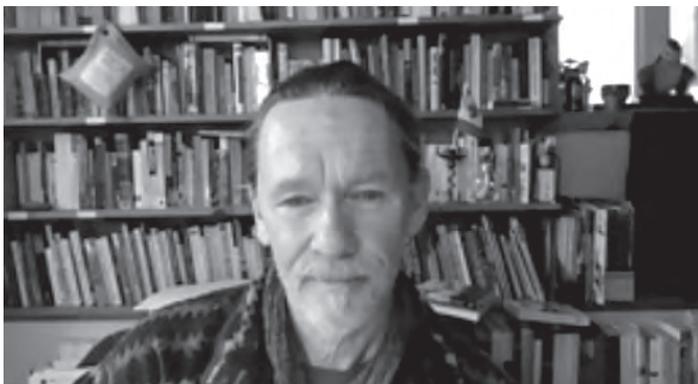
Anthony Cadoret, B.Sc, science politique, étudiant à la maîtrise en aménagement du territoire et développement régional



Il répond en abordant plutôt le sujet de l'implication de l'Université Laval dans le projet Laurentia. Le projet s'appelait avant « Beauport 2020 ». Maintenant, il se nomme « Laurentia ». Il constate que l'Université Laval a donné son appui au projet. Le problème soulevé par Anthony concerne le manque d'informations sur la réelle implication de l'Université Laval dans les projets d'innovation du Port de Québec de même que dans la « Zone d'innovation littoral est » de la Ville de Québec, lequel est, à sa connaissance, en lien avec le projet Laurentia.

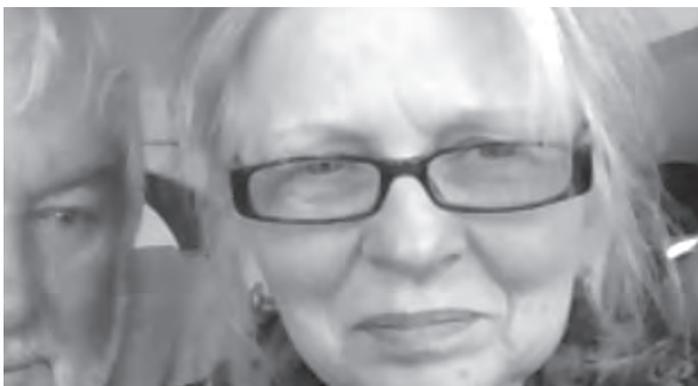
Parole des citoyens

Michel Beaulieu, biologiste



Il constate que la rectrice apparaît en vidéo sur le site du projet Laurentia ainsi que le sigle officiel de l'Université Laval. Cette vidéo peut être vue chaque fois qu'est consulté le site. Il estime que le geste des professeur.e.s qui ont signé une pétition contre ce projet n'a évidemment pas la même permanence de visibilité. De cette manière, l'Université lance le message qu'elle est partenaire du projet. *[NB : Depuis, à la demande du SPUL, la vidéo et le logo ont été retirés du site du projet. Toutefois l'appui écrit de la rectrice Sophie D'Amours y est toujours.]*

Mireille Bonin, chercheuse citoyenne



Le présent rectorat de l'Université Laval est impliqué dans le projet Laurentia comme l'était l'ancien. Elle pose la question de savoir si c'est en vue d'obtenir des subventions pour des chaires de recherche.

Frédéric Lasserre, professeur titulaire, Université Laval



Le professeur s'interroge comme suit : « Est-ce que c'est en lien avec la stratégie de la Chaire des chaînes de valeurs qui sera annoncée sous peu? »

Il postule que l'intérêt de l'Université pour le projet Laurentia est en partie lié à l'annonce imminente de la Chaire des chaînes de valeurs. Il remarque que les chaires sont supportées par des professeur.e.s. Elles servent à l'embauche de collègues.

Patrick Provost, professeur titulaire, Université Laval



Le professeur pense que, comme membre syndiqué, le SPUL devrait porter davantage la voix de ses professeur.e.s sur la place publique. Quand il voit qu'il y a autant de professeur.e.s qui se mobilisent contre le projet Laurentia, il devrait se poser la question, sonder les collègues, s'informer, prendre position. *[NB : Le président du SPUL, Alain Viau, a accordé une entrevue à la journaliste Mylène Moisan pour sa chronique publiée le 21 novembre 2020. Il y dénonce fermement l'appui de la haute direction de l'Université Laval au projet Laurentia].* Par ailleurs, il considère que le SPUL est beaucoup plus un « syndicat de gestion administrative ». Il ne prend pas de positions sur les questions sociales. Le professeur aimerait bien que le syndicat soit davantage présent sur la place publique pour faire contrepoids à l'image que projette la haute direction de l'Université.

Parole des citoyens

Léonce Nault, géographe



En suivi des propos de Michel Beaulieu et Frédéric Lasserre, il relève un point concernant la promotion du projet Laurentia faite par le Port de Québec. Il juge qu'elle n'est pas d'origine régionale. Il poursuit : « Il ne faut pas se surprendre. Je travaille dans le domaine depuis 30 ans. Il y a Ottawa, Toronto, Washington et surtout Hong Kong. Et Hong Kong, c'est la Chine ». Il constate que le Port de Québec adopte le comportement normal des ports du Canada.

cette naturalisation. Il souligne que le groupe était convaincu d'avoir raison. Et d'observer que le projet réalisé fut celui que les citoyennes/citoyens ont avancé. S'appuyant sur cet exemple, Michel Beaulieu voit un problème avec les experts impliqués dans un projet de ce type : « Ils sont tous des myopes », ironise-t-il.

Jacques Rivet :

Ne pensez-vous pas que, devant un projet comme celui de Laurentia, la direction de l'Université devrait consulter les citoyennes/citoyens avant de prendre position?

Mireille Bonin

Elle estime que, lorsque la rectrice actuelle et avant elle l'administration Brière ont pris une position, il y avait une consultation publique en cours sur le projet Laurentia menée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ancienne Agence d'évaluation d'impact du Canada). Elle indique que l'Université aurait pu témoigner devant cette agence.

Anthony Cadoret

Il considère que l'Université Laval ne doit pas appuyer des projets qui n'ont pas d'acceptation sociale. Il développe : « C'est une stratégie des lobbyistes d'aller chercher un appui des universités pour promouvoir leur projet de développement

Il considère que le SPUL est beaucoup plus un « syndicat de gestion administrative »

Mireille Bonin

Elle voit que le projet Laurentia situe la ville de Québec dans la géopolitique mondiale entre les États-Unis et la Chine. Mme Bonin retient de l'enseignement du professeur Frédéric Lasserre qu'elle a suivi, le fait que les citoyennes/citoyens peuvent être des acteurs dans la situation sociale problématique que crée un projet de développement portuaire comme Laurentia, et cela au même titre que les dirigeants d'organismes publics ou privés. Elle est persuadée qu'elles/ils sont capables, particulièrement dans la perspective de l'acceptation sociale d'un tel projet, de discuter d'égal à égal avec les experts, universitaires ou non, de même qu'avec les responsables politiques ou les autorités publiques.

Michel Beaulieu

Il donne un exemple où l'implication des citoyennes/citoyens a pu changer la donne. Il s'agit de la naturalisation de la rivière Saint-Charles. Le projet de la Ville de Québec consistait à conserver les murs de béton. « Éliminez les murs de béton », proposait le groupe de citoyennes/citoyens « Rivière vivante » à propos de la remise de la rivière Saint-Charles dans son état naturel. Ce groupe a argumenté contre tout le monde auprès de la commission d'études créée par la ville pour réaliser

comme celui de Laurentia. L'Université Laval vient d'adopter une déclaration sur la liberté universitaire qui touche aux questions de racisme et de discrimination. Mais il n'y a rien concernant l'influence du secteur privé sur la recherche universitaire dans cette déclaration ».

Jacques Rivet :

Pourriez-vous nous donner une idée de ce que vous attendez du SPUL dans une telle situation? Qu'est-ce que les professeur.e.s doivent avoir, selon vous, comme comportement dans de telles circonstances?

Chantal Pouliot, professeure titulaire, Université Laval

Elle renchérit en signalant que les personnes militantes sont des citoyennes-chercheurs, des citoyennes-chercheuses, et, qu'à ce titre, elles/ils doivent entrer en dialogue et en collaboration avec les chercheur.e.s universitaires. En outre, elle insiste sur l'importance que ces personnes fassent connaître aux chercheur.e.s universitaires les attentes qu'elles ont à leur endroit.

Parole des citoyens

Mireille Bonin

À son avis, le syndicat pourrait élaborer des principes qui devraient être respectés comme contrat social entre les parties en présence : la direction de l'Université, les profs et le syndicat. Elle fournit un autre exemple qui met en scène l'utilisation des chercheur.e.s à des fins politiques : le schéma d'aménagement du territoire de la Ville de Québec. Il y a eu une mégaconsultation pour en élaborer la révision. Une étude universitaire a été utilisée par l'administration de la ville pour cautionner un projet de construction immobilière sur une terre agricole, désormais située en milieu urbain. « Il m'apparaît que des principes acceptés par tous auraient dû guider l'usage de la référence à cette étude dans le cadre du débat concernant ce projet », croit-elle.

Léonce Nault

Il est important, selon lui, de voir les problèmes du point de vue de la frontière des disciplines. Il note aussi que les experts ont souvent des points de vue pointus qui empêchent d'avoir une image d'ensemble des problèmes.

Jacques Rivet :

Une question que l'on peut soulever est la suivante : peut-on sortir le citoyen de l'expert quand il se prononce sur un problème?

Mireille Bonin

« On peut retourner la question en demandant si les citoyens peuvent faire partie de la démarche de recherche sur les problèmes? », avance-t-elle

Il n'a jamais été rendu public parce que les conclusions ne faisaient pas l'affaire du ministère. Les deux professeurs, auteurs du rapport, ont vu leurs conclusions cachées par le ministère ». Il estime que c'est une emprise gouvernementale sur la liberté universitaire qui est extrêmement inquiétante.

Jacques Rivet :

Ce cas peut être mis en lien avec la suggestion de Mireille Bonin. Elle souhaite que les professeur.e.s élaborent des principes à propos de la recherche universitaire qui vont dans le sens de la transparence. Et Léonce Nault a soulevé un aspect important dans son propos qui a trait à l'identité citoyenne de l'expert. Il peut, comme citoyen avisé et informé, porter un jugement éclairé sur des questions complexes et même être parfaitement apte à poser de bonnes questions aux divers pouvoirs dans une société. Poser de bonnes questions aux pouvoirs permet d'approfondir les caractéristiques des problèmes et cerner les avenues de leurs solutions.

Chantal Pouliot

Elle présente son ouvrage « Quand les citoyen.ne.s soulèvent la poussière – la controverse autour de la poussière métallique à Limoilou » publié en 2015 qui illustre les capacités citoyennes mises de l'avant dans ce cas, lesquelles vont au-delà de poser des questions. Elle soutient que ces capacités vont jusqu'à être capable de reconfigurer un problème de recherche et à produire des travaux dits scientifiques ou non scientifiques selon la formation universitaire ou professionnelle des personnes concernées. Les citoyennes/citoyens sont aussi capables d'envisager des solutions et de formuler des recommandations. Elle évalue que ces grandes capacités sont souvent masquées dans le discours public sur l'engagement citoyen. Et que cette

La question « est-ce qu'on peut sortir le citoyen du spécialiste » est intéressante

Jacques Rivet :

... comme témoins et observateurs de première ligne.

Patrick Provost

Il constate que tous les professeur.e.s sont sur-spécialisé.e.s. Alors que les enjeux actuels doivent être saisis dans un regard global. Il pense que c'est l'implication citoyenne des profs qui doit être mise de l'avant de manière beaucoup plus fréquente et exposée. Il lance un appel à ses collègues : « Ouvrez-vous les yeux, levez la tête et avec vos concitoyens, prenez conscience des menaces qui pèsent sur votre milieu de vie ». Puis il réfère à un cas de mise au secret d'une étude universitaire : « Deux membres du regroupement *Des universitaires* ont produit un rapport en 2019 pour le ministère des Transports du Québec concernant le développement durable de la voie maritime et des infrastructures du Saint-Laurent.

situation donne l'impression que les citoyens ont assez peu de capacités sinon celles de poser des questions et d'attendre des réponses.

Pour elle, la question « est-ce qu'on peut sortir le citoyen du spécialiste » est intéressante. « Pendant deux ans, j'ai eu à réfléchir à cette question quand des citoyens ont été visés par des requêtes exigeant l'accès à des courriels que ceux-ci avaient échangés avec moi. J'étais, moi aussi, une citoyenne de Limoilou. Or n'importe quel citoyen qui s'intéresse à une question précise peut devenir quelqu'un qui est tout à fait capable d'en saisir les enjeux complexes, soit économiques ou politiques », assure-t-elle.

Parole des citoyens

Patrick Provost

Il appelle les membres du regroupement *Des universitaires*, les 'super-citoyens' parce qu'elles/ils travaillent tellement à accumuler des connaissances qu'elles/ils en viennent à être beaucoup plus qualifié.e.s sur des questions qu'elles/ils étudient que la plupart des professeur.e.s.

Jacques Rivet :

Je les nomme « les chercheurs et chercheuses de première ligne ».

Patrick Provost

Il suggère de prendre connaissance de la politique d'engagement social que s'est donnée l'Université Laval, particulièrement en rapport avec son appui au projet Laurentia. Le rapprochement ne lui paraît pas édifiant.

Jacques Rivet :

L'avenir va démontrer tout l'apport qu'auront les « super-citoyens », pour reprendre l'expression de Patrick Provost, à la recherche universitaire. Prenons l'exemple de la recherche-action et de l'observation-participante. Ces citoyens font en même temps de l'action et de l'observation. Je dis à mes étudiant.e.s, gardez des preuves de l'action que vous allez mener. Parce qu'un jour, vous voudrez peut-être faire une recherche ou une chercheuse, un chercheur voudra faire une recherche sur vos réalisations. C'est dans ce sens qu'on peut sortir les professeur.e.s de leur tour d'ivoire. Au fond, quand je discute avec des collègues, ils appellent à des contacts plus fréquents avec les chercheuses, les chercheurs de première ligne en situation d'action sur le terrain. Et puis avec les technologies d'aujourd'hui, il y a moyen de devenir des archivistes en action en pouvant classer, préclasser plus spontanément les documents et les données pour les conserver et garder des preuves de l'action entreprise. Maintenant, allons conclure par un mot quelconque.¹

Michel Beaulieu

Il s'y livre immédiatement : « J'aimerais ajouter quelque chose. On parlait de « super-citoyens ». Il faut réaliser que, dans un projet comme Laurentia, les choses se passent beaucoup sur la place publique. C'est ce qui est dérangeant. Si ce n'est pas sur la place publique, ça n'existe pas. C'est pour ça que le Port de Québec aime bien se pavaner sur la place publique avec l'appui du chef de la nation huronne et l'Université Laval. C'est un rapport de force qui se fait sur la place publique. Le fait que Mylène Moisan du journal *Le Soleil* ait publié un article sur la position du SPUL concernant le comportement de la haute direction de l'Université Laval à l'égard du projet Laurentia est un bon exemple à ce sujet. Par exemple, le jour où le SPUL demande publiquement à la rectrice d'enlever le logo de l'Université du site du projet Laurentia [NB : ce qui a été demandé dans une résolution du Conseil syndical, le 6 novembre 2020], elle va devoir répondre à cette demande. Donc, c'est très important que, pour faire avancer les choses, il faut réussir à se rendre sur la place publique. »

Mireille Bonin

« Je veux conclure, Monsieur Rivet, sur votre conclusion. Dans le fond, on a besoin d'être des archivistes et d'avoir des outils pour aller chercher de la preuve. Parce que, comme citoyens, on n'a pas ça. On a quand même un exemple extraordinaire avec Véronique Lalande. Quand les poussières rouges sont tombées en 2012 dans Limoilou, son réflexe premier n'a pas été de se plaindre. Ça été d'amasser des preuves : mettre cette poussière dans un petit bocal. Et ça, ce n'est pas un réflexe de citoyen. C'est un réflexe de scientifique. Pour moi, l'importance de développer comme citoyennes/citoyens des contacts avec l'université, c'est pour qu'on devienne un peu plus scientifiques et les professeur.e.s deviennent un peu plus citoyennes/citoyens. Alors je concluais comme ça. »

Léonce Nault

« Peut-être en conclusion sur la notion de « place publique ». Tout dépend de ce qu'on appelle « place publique ». Il faut également tenter d'atteindre les médias anglophones pour avoir une efficacité de visibilité à l'échelle internationale et même mondiale. »

Patrick Provost

« J'ai bien aimé l'idée de Mireille Bonin de définir des principes de conduite. Et j'encouragerais les « super-citoyens » à suggérer des principes que le SPUL pourrait adopter. »

Anthony Cadoret

« À l'Université Laval, le passé nous a montré que ça ne bouge pas très fort, si les choses ne sont pas sur la place publique. »

Chantal Pouliot

« Comme chercheuse, j'ai besoin d'avoir des traces de l'action que mènent les citoyennes/citoyens, par exemple, dans les médias. Une de leurs forces, c'est d'introduire des sujets à débattre sur la place publique. »

¹ Le professeur Frédéric Lasserre a dû quitter avant la fin de la rencontre pour des raisons professionnelles; ce qui explique l'absence de sa conclusion personnelle.



Vincent Couture,
professeur à la Faculté des sciences infirmières

OPINIONS

Le SPUL-lien a besoin de votre avis!

Le *SPUL-lien*, c'est un trait d'union entre le syndicat et ses membres. Un journal socioprofessionnel pour « traiter de l'actualité syndicale et universitaire ainsi que des enjeux d'intérêt général » par la voix de ses membres. Depuis 2005, chaque numéro du *SPUL-lien* s'est articulé autour d'une thématique susceptible d'interpeler les professeur.e.s : la conciliation travail-famille, la santé au travail, l'enseignement en ligne, la recherche-crédation, le syndicalisme universitaire, la collégialité, l'engagement social et ainsi de suite. Ce trait d'union vise à nous relier et pour ce, il doit se rendre jusqu'à vous. Or, quelle est la manière la plus efficace de vous livrer ces messages ? Format papier ou électronique ? Article court ou long ? Bande dessinée ? Vidéo ?

Il y a la forme, bien sûr, mais plus encore le contenu. Notre manière de fonctionner est simple. Après avoir identifié une thématique qui semble d'intérêt pour les membres du SPUL, nous rédigeons un appel de textes pour solliciter vos réflexions sur le thème retenu. Nos thèmes sont-ils bien choisis ? Le contenu des numéros est-il d'intérêt pour vous ? Attendez-vous l'édition du *SPUL-lien* avec curiosité ? Le lisez-vous avec plaisir ?

D'autres questions s'ajoutent lorsqu'on réfléchit aux contributions demandées aux collègues. Comment faire pour entendre votre voix sans augmenter la liste de vos tâches ? Réaliser des entrevues ? Vous proposer des textes et recueillir vos commentaires par la suite ? Vous inviter à des tables rondes dont la teneur serait ensuite synthétisée et rapportée dans un numéro ?

Ce numéro sera possiblement le dernier *SPUL-lien* dans sa forme actuelle. Au cours des prochaines semaines, nous vous inviterons à répondre à un bref sondage afin de connaître vos besoins et recueillir vos propositions. Toutes les options sont ouvertes ! Nous vous reviendrons ensuite avec une édition à votre image. Nous avons déjà hâte de vous retrouver !

L'équipe de rédaction

NUMÉROS DÉJÀ PARUS

Disponibles sur le site Internet du SPUL :
www.spul.ulaval.ca/spul-publications/le-spul-lien/

1. **L'enquête sur les communications du SPUL**, Décembre 2005
2. **Santé au travail**, Mai 2006
3. **Les femmes à l'Université Laval**, Décembre 2006
4. **L'engagement**, Mai 2007
5. **La passion de l'enseignement**, Décembre 2007
6. **Les rôles du professeur : enjeux et nouveaux défis**, Septembre 2008
7. **Propos d'envol**, Mai 2009
8. **Pédagogues branchés**, Juin 2010
9. **UNIVERSITÉe et SOCIÉTÉe**, Mars 2011
10. **L'Université en soi**, Septembre 2011
11. **La fonctionnalisation de l'Université**, Juin 2012
12. **La création sous l'angle de la recherche universitaire**, Mars 2013
13. **De toutes les mutations**, Novembre 2013
14. **Le campus universitaire comme milieu de vie**, Mars 2014
15. **Le syndicalisme universitaire – Un modèle à remettre à jour**, Décembre 2014
16. **La Mémoire professorale en héritage**, Mai 2015
17. **L'université comme terre d'accueil**, Décembre 2015
18. **La collégialité comme valeur de gouvernance**, Avril 2016
19. **L'Université et la formation professionnelle**, Novembre 2016
20. **L'éthique professorale**, Avril 2017
21. **La carrière postprofessorale, qu'est-ce à dire?**, Novembre 2017
22. **Conciliation travail-famille, vie privée et temps sociaux**, Mai 2018
23. **L'engagement social**, Décembre 2018
24. **La valorisation des professeures et professeurs**, Mai 2019
25. **45 ans au coeur de l'Université**, Décembre 2019
26. **L'espace à café...pour discuter**, Mai 2020
27. **L'enseignement non présentiel | COVID un jour, COVID toujours?**, Decembre 2020

Nous sollicitons votre collaboration

Vos suggestions de thématiques sont les bienvenues, tout comme vos réflexions sur le présent numéro. Nous vous invitons à communiquer avec notre personne-ressource, Catherine Vézina (spul2@spul.ulaval.ca).



Pavillon Alphonse-Desjardins
2325, rue de l'Université
Bureau 3339
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

Tél. : 418 656-2955

spul2@spul.ulaval.ca
www.spul.ca